

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2015, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 51 745 **écoles** en France, parmi lesquelles 10 % relèvent du secteur privé. La nature des écoles est très différente entre les secteurs public et privé. En particulier, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur de l'**enseignement privé** avec six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où près des deux tiers ont cinq classes ou moins. Dans le secteur public, 8,9 % des écoles sont à classe unique, contre 3,6 % dans le secteur privé.

Le nombre d'établissements du second degré s'établit à 11 331 à la rentrée 2015. Les établissements du secteur privé représentent 30 % de l'ensemble. Si, dans le public, un tiers des établissements sont des lycées, c'est le cas de la moitié des établissements du secteur privé. Les établissements scolaires du second degré sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé : 490 élèves en moyenne pour les collèges du secteur public à

la rentrée 2015 contre 382 dans le secteur privé. Pour les lycées professionnels (LP), la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 414 élèves pour les LP publics et 163 élèves pour le privé. L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) est de 1 028 élèves pour le public et 430 pour le privé.

En France, 1 203 407 personnes, dont 78,5 % d'enseignants, sont en activité à la rentrée 2015 dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur). Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, établissements d'enseignement supérieur, etc.). Parmi les enseignants, les professeurs des écoles exercent très majoritairement dans le premier degré public.

Les femmes représentent 68 % de l'ensemble du personnel. Dans le secteur public, 83 % des **enseignants du premier degré** sont des femmes. Elles sont également plus nombreuses dans le **second degré** public (58 %). En revanche, l'**enseignement supérieur** est plutôt masculin (39 % de femmes). La féminisation du corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public : la part des femmes y est plus importante que celle des hommes (74 %), en particulier dans le premier degré (91 %). ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Classification internationale type de l'éducation (CITE), dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 26, Depp, décembre 2016.
- « Repères et références statistiques 2016 », Depp, septembre 2016.
- « La rémunération des enseignants du MEN en 2014 », *note d'information* n° 24, Depp, septembre 2016.
- « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40 % de recrutements externes en plus en 2015 », *note d'information* n° 15, Depp, mai 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Enseignants dans le secteur public	771 706	813 125	849 600	848 835	789 819	803 152
Enseignants dans le secteur privé ¹	126 294	135 280	140 290	144 909	138 639	141 416
Total des enseignants²	898 000	948 405	989 890	993 744	928 458	944 568
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	295 885	296 420	368 470	344 154	248 080	258 839
<i>dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.</i>	///	///	62 320	58 197	68 321	82 678
Total	1 193 885	1 244 825	1 358 360	1 337 898	1 176 538	1 203 407

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2016

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	337 179	83,1
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>330 858</i>	<i>83,3</i>
<i>institutrices et suppléants</i>	<i>4 637</i>	<i>70,2</i>
Second degré public	396 249	58,3
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>49 655</i>	<i>51,6</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>245 820</i>	<i>62,2</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>58 478</i>	<i>50,0</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>1 815</i>	<i>56,6</i>
<i>professeurs contractuels</i>	<i>28 186</i>	<i>54,0</i>
Supérieur public ¹	69 724	38,6
Total secteur public²	803 152	67,0
Premier degré privé	42 787	91,5
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>39 470</i>	<i>91,3</i>
<i>institutrices et suppléants</i>	<i>3 317</i>	<i>93,5</i>
Second degré privé	98 629	66,9
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>3 719</i>	<i>50,0</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>58 802</i>	<i>68,5</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>10 821</i>	<i>63,3</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>17</i>	<i>41,2</i>
<i>maîtres auxiliaires contractuels</i>	<i>23 192</i>	<i>67,0</i>
Total secteur privé sous contrat³	141 416	74,3

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

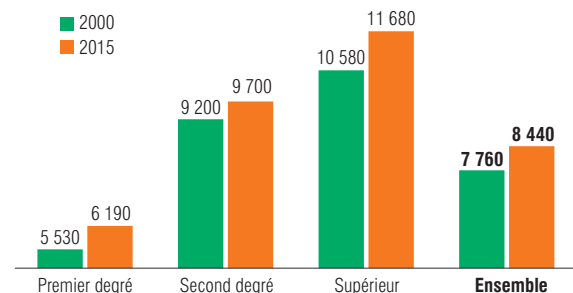
Dépense intérieure d'éducation

	2000 (r)	2010 (r)	2014 (r)	2015 (p)
Aux prix courants (en Md€)	108,2	139,3	146,0	147,8
Aux prix 2015 (en Md€)	134,4	145,1	147,0	147,8
En % du PIB	7,3	7,0	6,8	6,8
Par élève aux prix 2015 (en euros)	7 760	8 400	8 430	8 440

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2015



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2015	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	14 784	138
Écoles élémentaires	34 279	5 395	31 651	5 172
<i>dont écoles primaires</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>14 678</i>	<i>4 901</i>
Total premier degré	52 727	5 640	46 435	5 310
Collèges	5 139	1 802	5 290	1 807
Lycées professionnels	1 096	650	874	640
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 600	1 040
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 843	3 488

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans quelques pays de l'UE en 2013

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne	4,80	0,7	0,5
Autriche	5,66	0,3	0,3
Belgique	6,67	0,3	0,4
Bulgarie	4,27	0,6	0,9
Chypre	7,07	1,3	0,6
Espagne	4,19	0,9	0,1
Estonie	4,92	0,4	0,2
Finlande	7,16	0,2	0,4
France¹	5,68	0,7	...
Hongrie	4,13	0,7	0,2
Irlande ²	5,84	0,4	0,5
Italie	4,28	0,5	...
Lettonie	3,37	0,3	0,1
Lituanie	4,66	0,6	0,2
Luxembourg	0,1
Malte	6,89	0,6	0,5
Pays-Bas ³	6,06	1,1	0,7
Pologne ²	5,00	0,7	0,2
Portugal	5,34	1,3	0,3
Rép. tchèque	4,16	0,6	0,1
Roumanie	2,70	0,0	0,1
Royaume-Uni ^{1 2}	6,10	1,8	...
Slovaquie ²	4,12	0,6	0,4
Slovénie	5,22	0,7	0,2
Suède	7,43	0,3	0,7
UE	5,34

1. Données 2012 pour les dépenses publiques.

2. Données 2012 pour les dépenses du secteur privé.

3. Données 2012 pour les subventions publiques au secteur privé.

Note : ensemble des niveaux de la CITE 2011, à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance.

Source : Eurostat.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (-0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à +0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à +0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (-17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (-9,3 % pour le gazole, -6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2017 - Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

(-7,2 % fin 2015). *A contrario* ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (-3,9 % fin 2015, après -2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (-0,2 % fin 2015, contre +0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+1,2 % en moyenne, après +1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+8,9 %, après +4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+0,6 %, après -0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+5,3 % en moyenne en 2015, après -4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹	Évolution 15/14		Fonction de consommation	Pondération ¹	Évolution 15/14	
		2015	Moyenne annuelle			Glissement déc. à déc. ²	2015
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,2	Transport	1 504	-1,5	-1,1
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0	Achats de véhicules	335	0,8	1,9
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5	Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6	Services de transport	279	0,9	-1,1
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6	Communications	257	0,4	1,0
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6	Services postaux	18	8,9	8,8
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8
Tabac	199	0,3	0,3	Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2	Loisirs et culture	792	0,2	0,9
Habillement	350	-1,2	-0,3	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0	Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2	Autres articles et equip. de loisirs	209	-0,1	0,7
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0	Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5	Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5
Meubles, tapis, revêtements de sol	159	0,1	0,4	Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4
Articles de ménage en textile	42	0,7	1,7	Éducation	23	1,5	1,2
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6	Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6
Verre, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4	Restauration et cafés	613	1,3	1,3
Outillage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2	Services d'hébergement	184	1,7	2,9
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6	Autres biens et services	1 286	1,2	1,2
Santé	1 008	-1,2	-1,4	Soins personnels	290	-0,2	0,1
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9	Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5	Protection sociale	434	1,6	1,4
				Assurances	250	2,6	2,9
				Services financiers	67	0,7	0,7
				Autres services	130	1,0	0,7

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Note : base 100 en 2015.
Champ : ensemble des ménages.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

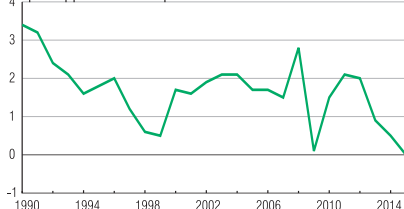
Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	-17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	-9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	-8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	-8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	-7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	-7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	-6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	-6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	-4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	-4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14	15/14	
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	-0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	-0,6	Malte	1,3
Espagne	-0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	-0,2	Portugal	0,3
Finlande	-0,2	Slovaquie	-0,5
France	0,3	Slovénie	-0,6
Grèce	0,4	Zone euro	0,2
Irlande	0,2	UE	0,2
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales